



Province de Québec
Municipalité régionale de comté du granit
Municipalité de Saint-Romain

AVIS PUBLIC

« ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-336 DÉCRÉTANT LES RÉMUNÉRATIONS DE BASE ET LES ALLOCATIONS POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX »

Prenez avis, conformément aux dispositions de l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.T.E.M., c T-11.0.0.1), qu'un avis de motion décrétant les rémunérations de base et les allocations des élus municipaux a été déposé lors de la séance régulière du 14 novembre et que le projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 5 décembre.

Ce projet de règlement propose :

QUE la rémunération de base annuelle du maire de 6 032\$ soit majorée à 7953,36 \$;

QUE la rémunération de base annuelle du conseiller de 1 040\$ soit majorée à 1 282,80 \$;

QUE l'allocation de dépenses annuelle pour le maire de 3 016\$ soit majorée à 3 976,68 \$;

QUE l'allocation de dépenses annuelle pour le conseiller de 520\$ soit majorée à 641,40 \$;

QU'en plus des rémunérations annuelles, un montant fixe de 109,20 \$ (72,80\$ rémunération + 36,40\$ allocation) soit majoré à 128,18\$ (85,52\$ rémunération + 42,76\$ allocation) et versé par présence à chaque séance ordinaire, extraordinaire, atelier de travail ou sur comité représentant la municipalité;

QUE ces augmentations prennent effet au 1^{er} janvier 2023;

QUE les rémunérations de base, montants fixes par rencontre et allocations de dépenses soient subséquemment indexés à la hausse pour chaque exercice financier à compter du 1^{er} janvier 2024 de selon l'I.P.C d'octobre à octobre, avec un minimum de 2% ;

Ce règlement sera adopté lors de la séance ordinaire qui aura lieu le 16 janvier 2023, à 19h30, à la salle du conseil de Saint-Romain.

Le projet de Règlement 2022-336 décrétant les rémunérations et allocations des élus municipaux est disponible sur le site internet de la municipalité.

Donné à Saint-Romain, ce 6ième jour de décembre 2022.

Nicole Chicoïne

Directrice générale / Greffière-trésorière

.....Certificat de publication de l'avis public

Je, Nicole Chicoïne, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Romain, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Règlement 2019-316 déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité de Saint-Romain, soit sur le tableau d'affichage de l'hôtel de ville ainsi sur le site Internet de la Municipalité, le 6 décembre 2022

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6 décembre 2022.

Nicole Chicoïne

.....
Nicole Chicoïne
Directrice générale et greffière-trésorière